

Gadbaw, Michael R. and Richards, Timothy J. (Ed.) *Intellectual Property Rights : Global Consensus, Global Conflict?* Boulder (Col.), Westview Press, 1988, 435 p.

Marie-Claude Prémont

Volume 20, Number 1, 1989

L'Arctique : ses dimensions économiques, politiques, stratégiques et juridiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702469ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702469ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Prémont, M.-C. (1989). Review of [Gadbaw, Michael R. and Richards, Timothy J. (Ed.) *Intellectual Property Rights : Global Consensus, Global Conflict?* Boulder (Col.), Westview Press, 1988, 435 p.] *Études internationales*, 20(1), 199–201.
<https://doi.org/10.7202/702469ar>

La bipolarisation de la vie internationale a servi de fondement à l'émergence du non-alignement mais, remarque l'auteur, en règle générale, les non-alignés sont plus favorables à l'URSS qu'aux États-Unis. La même situation a servi de toile de fond à la discussion sur l'alliance naturelle des non-alignés et des pays socialistes qui a opposé Tito à Fidel Castro à la conférence de La Havane de 1979.

Le seul problème sérieux auquel se sont attelés les non-alignés a été celui du Nouvel Ordre Économique Mondial, mais si le problème est sérieux la solution a le caractère de l'Arlésienne. Ceux qui désirent changer l'ordre actuel n'ont pas les moyens et ceux qui ont les moyens, c'est-à-dire les pays riches et industrialisés ne désirent que continuer à s'enrichir, surtout sur le dos des autres. Le travail des masses, la compétence et l'honnêteté des dirigeants y est pour quelque chose dans cet enrichissement, ce que ne veulent pas voir les dictateurs sous-développés et prévaricateurs.

L'influence des pays non-alignés sur la politique internationale est faible; dans des situations très tendues leur influence se fait à peine sentir, leur appui à une politique qu'ils favorisent est avant tout déclamatoire. Leur solidarité est presque inexistante, ils ne possèdent qu'un appareil de propagande, ils réussissent à se persuader eux-mêmes de leur importance et de leur influence, mais pas les autres, ce qui d'ailleurs n'est pas surprenant. Un peu de réalisme introduirait plus de moralité dans la vie internationale que les rêves, la rhétorique, l'hypocrisie, le cynisme qui règnent actuellement quand il ne s'agit pas de la malhonnêteté intellectuelle pure et simple tant du côté des pays riches que des pays pauvres.

Les Yougoslaves sont restés parmi les derniers enthousiastes du non-alignement. Ils n'arrivent pas à faire fonctionner conve-

nablement leur État mais ils se consacrent au bonheur des autres. Ils sont de moins en moins convaincants.

Dans les années quatre-vingt le non-alignement a enregistré un déclin sensible. L'accroissement des conflits entre pays non-alignés, constate l'auteur, dans sa conclusion ne peut à terme qu'affaiblir les pouvoirs de légitimation internationale du non-alignement, à ternir son image, à vider sa rhétorique de tout pouvoir de persuasion. Ce qui ne veut pas dire que ce courant d'idées et ce prétexte d'agitation disparaîtra du jour au lendemain. Il sert encore des intérêts qui n'osent pas avouer leur nom pour se draper dans des emballages trompeurs. Le non-alignement servira longtemps encore de feuille de vigne.

Les quatre annexes du volume contiennent une documentation utile: les listes des participants aux conférences, l'organigramme de la structure du mouvement et la chronologie des principales réunions. Une bonne bibliographie est également incluse.

Emmanuel NEUMAN

*Institut international
des sciences administratives.
Bruxelles*

GADBAW, Michael R. and RICHARDS, Timothy J. (Éd.) *Intellectual Property Rights: Global Consensus, Global Conflict?* Boulder (Col.), Westview Press, 1988, 435 p.

À la déclaration de Punta del Este qui lançait les présentes négociations du GATT, les Parties déclarent vouloir s'adresser aux problèmes liés à la propriété intellectuelle « afin de réduire les distorsions et les obstacles qui affectent le commerce international ». Deux camps distincts d'interprétation de cette déclaration se sont formés.

D'un côté, les pays industrialisés avec en chef de file les États-Unis, s'en autorisent pour s'attaquer aux distorsions *créées* par ce qu'ils dénoncent comme étant un manque de protection mise en vigueur par les pays en voie de développement (PVD). De l'autre côté, les PVD ont l'intention de dénoncer les distorsions *créées* par les pays industrialisés, *en réaction* à leur régime de propriété intellectuelle. En d'autres mots, d'un côté on veut forcer les PVD à assurer une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle, tandis que de l'autre, on veut interdire aux pays industrialisés de prendre des mesures de revanche face à sa régie interne de propriété intellectuelle. Un imbroglio de taille.

Intellectual Property Rights: Global Consensus, Global Conflict ne fait pas de prospective, ne cherche pas à résoudre les enjeux. Ce serait trop risqué, et peut-être peine perdue parce que d'une exactitude on ne peut plus aléatoire. *Intellectual Property Rights: Global Consensus, Global Conflict* fait beaucoup mieux. Il donne à son lecteur les outils nécessaires pour comprendre les règles du jeu, les intérêts mis en cause et les attitudes prévues des deux camps de négociation. C'est en fait l'outil de base que doit bien posséder quiconque sera impliqué dans ces négociations. Sa lecture intéressera donc au plus haut point toute personne qui veut pouvoir mieux suivre les aléas des négociations du Gatt. Non seulement les personnes spécifiquement intéressées aux droits de propriété intellectuelle pourront tirer profit de cet ouvrage, mais aussi toute personne intéressée à comprendre comment s'élaboreront les règles de l'Uruguay Round.

En effet, il est clair dans les visées des présentes négociations du GATT que les PVD formeront un bloc prédominant. Ceux-ci ont longtemps reproché au Gatt d'être un club de riches, et les négociations d'Uruguay (le nom même des négociations est

révélateur), une étape cruciale à leur intégration à part entière dans l'élaboration des futures règles du commerce international. Or, un des principaux griefs que les pays industrialisés ont envers les PVD relève justement de leur régime de protection de la propriété intellectuelle. Ce point tient donc une place prédominante dans l'agenda des négociateurs, et à cause des fondements mêmes des négociations du GATT, les concessions dans les grands domaines prioritaires pourraient être liées les unes aux autres, allant de l'agriculture, aux ressources naturelles, en passant par les régimes de protection de la propriété intellectuelle.

Dans un chapitre introductif, l'ouvrage trace les grandes lignes des enjeux pour les pays industrialisés, en insistant sur les pertes encourues par ceux-ci au profit des pirates, dues aux lacunes de certains pays à maintenir un régime acceptable de protection des droits exclusifs liés aux créations intellectuelles (droits d'auteur-principalement pour les logiciels, brevets, marques de commerce, secrets industriels et législation *sui generis* pour les circuits intégrés). L'objectif américain face à cet enjeu de négociation y est énoncé de façon claire et précise: améliorer le niveau de protection intellectuelle des autres pays afin de promouvoir le commerce international. Les auteurs s'affairent alors à démontrer comment les États-Unis ont poursuivi cette tâche sans relâche dans l'attente des négociations multilatérales du GATT, soit par leurs législations commerciales nationales, soit par des négociations bilatérales, etc. L'étude énonce alors les possibilités offertes par la structure du GATT afin de remplir les objectifs américains, et les méthodes qu'ils poursuivent: l'élaboration et l'adoption d'un Code de normes minimums de protection de la propriété intellectuelle, conjointement à un mécanisme international de règlement des conflits.

L'étude prend à partie sept (7) PVD (Argentine, Brésil, Inde, Mexique, Corée, Singapour et Taiwan) qui donneraient une assez bonne idée du spectre de la protection des droits de propriété intellectuelle accordés. On fait pour chacun de ces pays une étude des lois applicables, complétée suite à des rencontres avec des représentants gouvernementaux et des secteurs privés américains et locaux et une revue de la littérature concernant l'efficacité juridique et économique de ces lois.

Suite à cette étude des régimes juridiques des sept nations (qui sont présentées un peu comme en annexe au livre), les auteurs évaluent les perspectives de changements au sein de chaque pays et développent une approche de négociation pour les Américains.

Cet ouvrage a été réalisé par les Américains pour les Américains. Les théorèmes de base sur lesquels l'ouvrage s'érige, comme: « une meilleure protection des droits de la propriété intellectuelle favorise le commerce international », ou encore « la protection des droits de propriété intellectuelle favorise la compétitivité de toutes les nations », sont donnés sans aucune démonstration puisque les Américains les jugent fondamentaux. Le lecteur qui tente de voir les choses de façon plus objective, par exemple en étudiant la position des PVD, sera peut-être déçu. Si par contre cette étude est abordée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une meilleure compréhension des visées américaines (et souvent de façon plus générale des pays industrialisés) en matière de protection des droits de la propriété intellectuelle dans les PVD et des moyens escomptés pour y parvenir, le lecteur fera une bonne affaire.

Marie-Claude PRÉMONT

Avocate et ingénieur, Québec

RATZEL, Friedrich (1988), *Géographie politique*. Traduction de Pierre Rusch. Direction scientifique et préface de Charles Hussy. Postface de Claude Raffestin. Lausanne/Genève, Éditions régionales européennes S.A., 385 p.

La période qui s'étend entre la publication d'un ouvrage et sa traduction constitue un bon indicateur de sa portée au sein d'une communauté linguistique. Le cas de *Politische Geographie* de Friedrich Ratzel (1844-1904) est particulièrement révélateur. En effet, 90 ans séparent l'édition allemande de 1897 de la traduction française d'un choix de textes publié chez Fayard en 1987 dans la collection « Géopolitiques et stratégies ». Si cette initiative visait à présenter aux lecteurs francophones les concepts fondamentaux de la *Géographie politique*, elle restait cependant guidée par cette interprétation fort répandue associant le livre de Ratzel à « [...] une dernière tentative académique de mettre la géographie au service du Reich » (Avant-propos de Michel Korinman, p. 14). Le choix des textes tirés de l'édition de 1903 qu'a effectué Charles Hussy, responsable scientifique de la traduction recensée ici, nous apparaît s'inscrire dans une perspective différente. Il exprime une vision actuelle de la géographie dont l'objet consisterait « [...] à expliquer le rôle de l'espace dans la connaissance et la pratique des hommes » (Hussy, p. V). Cette position souscrit à la distinction entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme proposée par Luis J. Prieto en sémiologie. Aussi on pouvait s'attendre à ce que cette discipline et la linguistique de Ferdinand de Saussure fournissent à Charles Hussy d'utiles notions pour exposer dans sa préface le projet de géographie politique de Ratzel. « L'interface (ou « structure sémiotique ») qui, pour Ratzel, constitue l'État est composé d'un « avers » (signifiant) matériel, c'est-à-dire l'espace physique et d'un « revers » (signifié), le temps social » (p.v).